

M. Jos. Adrien Lamoureux a ensuite été reçu membre de l'association, par le vote de l'assemblée.

Le comité chargé de faire une enquête au sujet de la conduite de M. Beaucaire, comme inspecteur aux abattoirs de l'Est, a fait rapport que M. Beaucaire avait, de lui-même, offert sa résignation.

La résignation de M. Beaucaire a été acceptée et M. Henri Pilon a été choisi pour son successeur.

M. A. Leduc, ex-président de l'Association a parlé d'un règlement qui doit, paraît-il, être passé par la Compagnie Bell Telephone, à l'effet d'obliger ses abonnés à avoir des boîtes qui ne fonctionnent que lorsqu'on y a déposé un cinq cents. M. Leduc invite les membres, qui, les premiers auront connaissance de ce nouveau règlement, à en faire rapport à l'Association, afin qu'elle puisse s'opposer à ce nouveau règlement.

Si la compagnie du Bell veut imposer des conditions draconiennes à ses clients, les unions ouvrières, en s'unissant, pourront résister victorieusement à ses volontés.

La séance est ensuite ajournée.

CONVENTION DES MANUFACTURIERS CANADIENS.

Troisième journée

Le rapport du Comité du Tarif dit que l'Association des Manufacturiers Canadiens ne peut que regretter qu'une autre année se soit écoulée sans que le tarif ait subi une révision générale. Quelques changements ont été faits durant la dernière session et on a enfin annoncé la nomination d'une commission pour procéder à une révision générale.

Le besoin de cette révision s'impose car nos importations augmentent par sauts et par bonds avec un excès de près de quarante millions l'an dernier sur nos exportations.

Il est à regretter qu'on n'ait pas fait plus de changements pour soulager les industries qui sont si sérieusement retardées dans leurs progrès par suite des conditions actuelles du tarif.

Des résolutions sont proposées pour: presser une révision immédiate et complète du tarif — recommander la nomination d'une commission de révision du tarif composée d'experts; — recommander que cette commission soit permanente; — s'opposer à un traité de réciprocité avec les Etats-Unis qui affecterait l'industrie canadienne; réaffirmer la désapprobation du système de primes comme politique de protection; — recommander d'appuyer aux prochaines élections les candidats qui sont en faveur d'un tarif plus élevé.

Quant au tarif préférentiel il est résolu que: "cette association réaffirme sa croyance dans un commerce préférentiel

de l'empire et recommande la nomination d'une commission impériale représentant toutes les possessions britanniques qui devra considérer la question sous tous les rapports et soumettre un plan pour la consolidation et la permanence de l'Empire et de son commerce."

Le comité d'assurance contre l'incendie fait rapport et présente un plan d'assurance sur lequel nous reviendrons en temps et lieu.

L'éducation technique fait également l'objet d'une résolution pour qu'une commission spéciale étudie la question au point de vue de ce qui se pratique à l'étranger et recommande au gouvernement de prendre des mesures en conséquence.

Le comité parlementaire devra étudier la question du contrôle du gouvernement sur le service téléphonique.

L'industrie des lainages a donné lieu à la résolution suivante qui a été adoptée:

"Attendu que la légère augmentation faite à la dernière session du Parlement fédéral au tarif net de certaines lignes de marchandises en laine est absolument insuffisante pour relever l'industrie canadienne des lainages de la situation sérieuse dans laquelle elle est tombée, beaucoup de moulins se trouvant dans une condition plus désespérée et plus mauvaise que jamais;

"Et, attendu que la situation générale de l'industrie ne s'est pas améliorée depuis cette légère augmentation, les concurrents des moulins canadiens réduisant leurs prix ce qui fait plus que contrebalancer le bénéfice du changement de tarif et que les importations, spécialement dans les lignes à bas prix, continuent à s'accroître;

"Et, attendu qu'il est plus difficile d'obtenir et de conserver avec les salaires disponibles même un nombre limité d'ouvriers nécessaires pour tenir une partie des moulins en opération.

Il est, en conséquence, résolu:

1) que la section des lainages de la C. M.A. demande que l'assemblée réunie en assemblée annuelle exerce la plus forte pression pour que le Gouvernement du Dominion accorde une augmentation suffisante pour lui donner soulagement.

2) que cette augmentation ait lieu immédiatement si l'industrie doit être sauvée.

3) Qu'elle soit appliquée non seulement à certaines lignes de tissus de laine mais également à toutes les classes de marchandises en laine manufacturées au Canada.

Les travaux de la convention se sont terminés par les élections qui ont donné les résultats suivants:

Président — M. W. K. George, Toronto.

Premier vice-président — M. C. C. Balfour, Montréal.

Vice-présidents provinciaux — Ontario: M. J. O. Thorn, Toronto; Colombie-

Anglaise: M. John Hendry, Vancouver; Québec: M. George E. Amyot, Québec; Nouvelle-Ecosse: M. D. W. Robb, Amherst; Ile du Prince-Edouard: M. Bruce Stewart, Charlottetown.

Trésorier — M. George Booth, Toronto.

Les membres de l'exécutif sont:

Toronto — MM. P. H. Burton, C. N. Candee, R. J. Christie, J. W. Cowan, R. A. Donald, L. V. Dusseau, W. P. Gundy, George Heintzman, D. T. McIntosh, J. S. McKinnon, P. McMichael, J. P. Murray, Frederick Nicholls, F. B. Polson, Thos. Roden, A. S. Rogers, W. B. Rogers, A. F. Rutter, J. T. Sheridan, T. A. Staunton, Wm. Stone, A. W. Thomas, J. O. Thorn, W. B. Tindall, Henry Wright, S. M. Wickett.

Montréal — MM. George E. Drummond, J. S. N. Dougall, D. L. McGibbon, C. W. Davis, Col. J. H. Burland, R. C. Wilkins, S. W. Ewing, Jos. Horsfall, R. Munro, John Baillie, E. Tougas, Hon. J. D. Rolland, J. J. McGill, N. Tétreault, J. M. Fortier, J. R. Laurendeau, O. Faucher, Wm. McMaster.

Québec — MM. J. J. M. Timmons, George E. Amyot, E. B. Eddy, C. Blouin.

Nouvelle-Ecosse — MM. John F. Stairs, New Glasgow; H. L. Hewson, Amherst; C. M. Crockett, New Glasgow.

Colombie-Anglaise — MM. A. C. Flumerfelt, Grand Forks; Alex. McLaren, Vancouver.

Nouveau Brunswick — M. James Pender, St. Jean.

Manitoba — M. D. E. Sprague, Winnipeg.

FEU Mme NARCISSE QUINTAL

Nous regrettons d'annoncer la mort de Mme Amélia Chaussé, veuve de M. Narcisse Quintal, de la maison Quintal & Fils, de notre place.

Mme Quintal est morte subitement dimanche soir, à 7.50 du soir, munie des Sacrements de l'Eglise; elle était âgée de 68 ans.

Deux fils, MM. Henri et Edmond, et trois filles, Mesdames docteur Dubé, Palascio et Soeur Quintal à l'Hôtel-Dieu lui survivent.

Madame Quintal était une femme de bien, jouissant de la considération générale; elle sera sûrement regrettée par tous ceux qui ont eu l'avantage de l'approcher.

Nous offrons à la famille dans le deuil, nos respectueuses condoléances.

Informez-vous des prix de la farine d'avoine chez L. Chaput, Fils & Cie.

VANILLE ESSENCE

En vente à \$1.00 la livre fluide, par Jules Bourbonnière. Téléphone Bell, Est. 1122, Montréal.

Un nouvel arrivage de thé Japon Owl Chop No 100 et No 200 est offert par la maison L. Chaput, Fils & Cie.